

logement au titre de la construction de nouvelles maisons. N'est-ce pas simplement parce qu'ils ne peuvent répondre aux normes élevées et aux exigences de la loi et qu'ils ne peuvent faire face à un coefficient du service de la dette brute qui s'élève jusqu'à 27 p. 100? Dans les provinces de l'Atlantique, un grand nombre de salariés ne touchent pas plus de \$45 à \$60 par semaine. Voilà ceux qui ont grandement besoin de nouvelles maisons et qui, si le règlement approprié était établi en vertu de la loi, devraient et pourraient bénéficier de cette loi.

On permettra à ceux dont le revenu se range dans les paliers inférieurs de se procurer une maison surtout en prolongeant la période d'amortissement des emprunts et en abaissant le taux d'intérêt. Il y a peut-être lieu de féliciter le gouvernement de faire un pas dans la bonne voie, lorsqu'il demande au Parlement de mettre plus de fonds à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement; mais le ministre admettra que cette mesure est insuffisante et n'est pas entièrement pratique. Les modifications apportées l'an dernier ont peut-être été utiles jusqu'à un certain point; mais il faut admettre que, si nous augmentons de 23 à 27 p. 100 le coefficient de la dette brute des petits salariés, nous ne rendons pas service à ces gens.

Par exemple, le versement mensuel, impôt compris, sur une maison évaluée à \$12,000 et dont le remboursement hypothécaire est échelonné sur 30 ans, serait d'environ \$80. Une personne gagnant \$4,000 par année devrait consacrer à cette fin 27 p. 100 de son revenu, mais où prendra-t-elle l'argent nécessaire pour faire face à ses autres obligations si elle doit verser autant sur son hypothèque? Voilà la raison pour laquelle je prétends qu'il faudrait prolonger la période d'amortissement de la dette et, en tout cas, abaisser le taux de l'intérêt.

Si le ministre des Travaux publics n'est pas en mesure d'annoncer aujourd'hui quand il présentera un bill tendant à rajuster le taux d'intérêt exigé sur les prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement, le ministre des Finances devrait au moins nous expliquer maintenant la déclaration que le Soliciteur général a faite à ce sujet et dont a parlé hier le député de Laurier. Je proposerais que, pour être juste, la loi prévoie un taux d'intérêt plus bas spécialement pour les personnes gagnant, mettons, moins de \$4,000 par année. On devrait faire en sorte que ces personnes aient la possibilité d'avoir leurs propres maisons. Par exemple, sur une maison de \$12,000, un taux d'intérêt fixé même à 4½ p. 100 abaisserait le remboursement hypothécaire mensuel à \$64, au lieu des \$80 que suppose actuellement le taux de

[M. Robichaud.]

6 p. 100. Le ministre des Finances n'a jamais manqué de s'attribuer le mérite de la libération de fonds et de la diminution du taux d'intérêt opérées par la Banque du Canada. Maintenant que le taux d'escompte de la Banque du Canada a baissé à un niveau sans précédent, maintenant que, ainsi qu'on l'annonçait hier, la Banque du Canada a réduit son taux d'escompte de 1.88 p. 100 à 1.79 p. 100 en une semaine, le ministre des Finances n'a plus de raison de ne pas présenter immédiatement un bill réduisant proportionnellement le taux d'intérêt demandé par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Alors seulement l'application de la loi sera-t-elle efficace dans les provinces de l'Atlantique. Ce n'est qu'en bénéficiant d'une période d'amortissement plus longue et d'un taux d'intérêt plus faible que nos salariés à revenu modique pourront bénéficier pleinement de la loi.

(Texte)

M. Lessard: Monsieur le président, au début de mes observations, je désire vous offrir mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre nomination au poste que vous occupez présentement.

L'habitation salubre est indispensable au progrès d'un peuple comme le nôtre. Nous ne sommes plus au temps où le peuple pouvait accepter de s'entasser dans des mansardes insalubres qui sont de véritables foyers de maladies et engendrent de graves problèmes sociaux.

Aussi, est-il inconcevable que le présent gouvernement ne participe pas davantage à faciliter la disparition des taudis. Je suis moi-même conseiller municipal de Montréal en plus de représenter, dans cette enceinte, une circonscription populeuse de la ville de Montréal, où le problème du logement est crucial. Toutefois, nos municipalités n'ont pas les moyens de démolir ces taudis sans se heurter à de graves difficultés de nature financière.

Le gouvernement actuel, par l'intermédiaire de ses candidats lors des dernières élections, promettait d'aider les municipalités dans la mesure du possible. N'est-il pas temps de réaliser ces promesses en aidant les municipalités à faire disparaître ces taudis? Et cette aide gouvernementale ne peut se traduire que par une aide financière.

Je regrette que le gouvernement ne se prévale pas du bill présentement à l'étude pour faire sa part de façon appréciable dans ce domaine. Le gouvernement central ne règlera pas le problème du logement en votant seulement 350 millions de dollars pour faciliter les nouveaux prêts. Dans une circonscription comme la mienne, où les familles sont attachées à leur paroisse, les citoyens ne sont pas prêts à changer de localité pour